

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

### On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

### ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr.  
16  
9  
Poste: 85 fr.  
18  
10

On s'abonne:  
A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

12 Juillet 1884.

## NI REVUE, NI MANŒUVRES.

Il est entendu que le gouvernement ne peut renoncer, à l'occasion du 14 Juillet, aux fêtes de cocagne, aux chevaux de bois, aux bals en plein air, aux feux d'artifice et autres signes de réjouissance, mais qu'il peut sacrifier très-facilement la revue annuelle de l'armée de Paris à Longchamps.

Les journaux le félicitent de cette détermination: la plupart y voient la preuve d'une sollicitude éclairée pour les troupes, que fatiguerait une longue marche, d'une sage précaution contre le choléra, sans compter d'autres motifs de moindre importance.

Nous ne voulons pas examiner si l'on a bien ou mal fait de supprimer la revue de Longchamps; là n'est pas la question; mais il est agaçant d'en voir donner des raisons aussi fausses.

Il y a près d'un mois, alors qu'on ne parlait guère du choléra, nous avons annoncé que la revue annuelle n'aurait pas lieu. Le général Camponon, qui se trouve, depuis quelques semaines, dans le cadre de réserve, ne pouvait plus, disions-nous, passer la revue et commander le défilé: on sait que les généraux du cadre de réserve ne peuvent plus revêtir l'uniforme et commander les troupes, c'est-à-dire reprendre le service actif, qu'en cas de guerre européenne.

M. Camponon trouvait très-dur et quelque peu mortifiant de laisser, ce jour-là, précéder à la grande cérémonie militaire le général Sausser, gouverneur de Paris, à qui son honneur revenait de droit.

Le ministre cherchait un prétexte: le choléra est venu, hélas! lui fournir le meilleur de tous.

Sans doute, ce n'est pas là une affaire bien grave; mais pourquoi, quand on le peut, ne pas rétablir la vérité, lorsqu'elle est peu ou point connue?

Nous avons enregistré une nouvelle plus importante: la suppression des manœuvres d'automne. Ici, le choléra rend au ministère un service plus sérieux. Que les manœuvres du 48<sup>e</sup> corps soient supprimées, rien de plus juste; le moment serait mal choisi pour faire manœuvrer un corps d'armée dans le Var ou dans les Bouches-du-Rhône; mais s'ensuit-il qu'aucune manœuvre ne puisse ou ne doive avoir lieu sur aucun point du territoire?

Les réservistes ne demanderont pas mieux que de rester chacun soi, mais l'instruction des classes auxquelles ils appartiennent restera en souffrance. Cela est fâcheux, et cela est grave.

Or, le choléra est, une fois de plus, un prétexte à la décision ministérielle.

Le vrai motif est tout autre, et il importe qu'il soit connu: on n'a plus au ministère de la guerre l'argent nécessaire pour les manœuvres.

Le *Monde* dit que, dès le mois de mai, la suppression était décidée. Notre confrère est presque toujours fort bien renseigné sur les hommes et les choses de la rue Saint-Dominique; nous avons cependant des raisons pour croire que la suppression date seulement de la première quinzaine de juin, mais peu importe.

Ce qui est sûr, c'est que la suppression des manœuvres est décidée depuis longtemps déjà, qu'on cherchait seulement un prétexte et qu'on l'a trouvé dans le choléra.

Comment se fait-il que, sur un budget de la guerre aussi colossal que le nôtre, sur un budget de plus de cent millions supérieur au budget allemand, on ne trouve pas de quoi convoquer et instruire les réservistes?

Tous nos lecteurs ont fait d'avance la réponse et l'ont résumée dans ces trois mots qui reviennent si souvent sous notre plume: gaspillages, virements de fonds, déficit.

Les gaspillages suivent leurs cours; le nombre et l'importance des virements augmentent à mesure que s'aggrave la situation financière; quant au déficit, c'est un gouffre béant.

Les recouvrements effectués en juin sont en diminution de plus de dix millions sur les évaluations budgétaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, en six mois, le déficit sur les évaluations officielles est de quarante millions et demi.

Comprend-on maintenant pourquoi il n'y a pas de manœuvres d'automne?

Donc, ni revue, ni manœuvres. A quoi bon manœuvres et revues? N'aurons-nous pas, le 14 juillet, le défilé des bataillons scolaires sur la place de l'Hôtel-de-Ville?

Le 14 juillet, le président Grévy, ravi de n'être pas de corvée, ne verra point passer devant ses yeux l'armée de Paris; mais le président Mathé, du conseil municipal, « juché », suivant l'expression d'un journal républicain, « sur une estrade richement décorée à nos frais, recevra les hommages des pupilles de la Commune. »

Voilà où en est aujourd'hui la nation qui a les plus belles annales militaires du monde.

GEORGES HUILLARD.

### LES RELIGIEUSES.

A Toulon, des religieuses meurent en soignant les cholériques.

A Marseille, les membres du clergé prodiguent leurs consolations au chevet des mourants, sans se préoccuper du danger.

C'est à tel point que l'administration républicaine est forcée de rendre hommage à la belle conduite des prêtres et des congréganistes; et le préfet des Bouches-du-Rhône n'a pas cru pouvoir se dispenser de signaler au ministre de l'intérieur leur héroïque dévouement.

Dans toutes les épidémies, cette abnégation admirable des prêtres et des religieuses a toujours été la même.

Les serviteurs de Dieu n'ont jamais marchandé leur vie.

Si le terrible fléau se répand, et s'il vient décimer la capitale, combien seront profonds les regrets de l'administration républicaine qui s'est, de gaieté de cœur, privée de tels auxiliaires!

On a vu des employés laïques abandonner leur poste, cédant à la peur.

A-t-on jamais vu une seule religieuse s'échapper des hôpitaux?

Pour qu'elles s'en aillent, ces femmes au visage céleste, ces anges consolateurs, il a fallu qu'elles fussent chassées!

Et, malgré les humiliations que la République leur a infligées, malgré les affronts qu'elles ont subis, la République n'aurait qu'à faire appel à leur cœur, et on les verrait accourir, pressées par l'amour divin de l'humanité souffrante, et reprendre auprès des malades une place qu'on n'aurait jamais dû leur enlever!

On a dit que les plis cachetés remis aux directeurs des hôpitaux par M. Quentin ne contenaient pas autre chose que le rappel des Sœurs et des aumôniers.

Si la chose est vraie, quelle leçon pour les ennemis de la religion!

### Chronique générale.

#### LE DÉPART DES CHAMBRES.

La France dit qu'elle est à peu près certaine que les Chambres se sépareront d'aujourd'hui en huit.

Tout le monde est, en effet, actuellement convaincu que le Congrès ne se réunira qu'en octobre, si toutefois les Chambres arrivent à se mettre d'accord sur un programme de revision.

Le débat sur le régime des sucres sera, en effet, terminé mardi, suivant toutes les vraisemblances.

Il ne restera plus ensuite qu'à statuer, avant les vacances parlementaires, sur les lois urgentes telles que les contributions directes. On y ajoutera probablement le rapport concluant à la prise en considération de la proposition de loi tendant au rétablissement du scrutin de liste et le divorce.

\* \*

Il paraît que les communards ont fait fabriquer un millier de drapeaux noirs sur-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

### Deuxième partie.

Décembre 18...

« Noël! Noël! »  
Ce cri, on le répète au Mexique comme dans toute la vieille Europe. Seulement, ici, pas de neige, pas de grésil; mais des violettes qui embauvent, des daluras, des roses, des fougères délicatement dentelées.

Quelle moisson de fleurs nous pouvons déposer au pied du divin Berceau!

Toute maison mexicaine a son *nacimiento*. C'est une crèche représentant le touchant épisode de la Nativité.

Un Jésus en cire repose dans le salon de l'hacienda; et, chaque soir, maîtres et serviteurs s'agenouillent devant la couchette de paille.

La prière achevée, commencent les réjouissances. Les enfants se partagent des bonbons de toutes sortes offerts par *del niño Jesús*: les grandes personnes prennent des sorbets, des sirops en écoutant

de véritables artistes. Ces chanteurs font entendre de vieux noëls qu'ils accompagnent de la traditionnelle guitare. Ces airs naïfs sont pleins de poésie et de charme.

Puis, insensiblement, la musique sacrée dégénère en musique profane. Aux cantiques succède un joyeux boléro.

Maxime a réuni, pour les fêtes de Noël, toute la famille de sa femme. De beaux Mexicains, à la mine fière, de charmantes cousines aux yeux de flamme, au teint mat et doré, à la taille souple comme une liane.

L'une d'elles surtout, doña Carméla, est délicieuse, avec sa chevelure blonde, une merveille au Mexique, ses yeux noirs, ses lèvres toujours souriantes. Jamais je n'ai vu de gaieté pareille. Elle a seize ans. C'est l'oiseau gazouilleur de l'hacienda. Le matin elle chante avec les bengalis, et le soir elle danse... elle danse sans trêve ni repos. Ses mains mignonnes agitent des castagnettes, et ses petits pieds, chaussés de bottines de satin, se soulèvent en cadence aux accords des boléros.

La danse est la passion des Mexicaines; mais doña Carméla pousse ce goût à l'extrême.

Chaque soir elle épuise toute la série des danseurs. J'ai dû, l'autre jour, bien malgré moi, partir du pied gauche tandis qu'elle portait du pied droit, faire des passes, des tours sur moi-même, arrondir les bras, et rester là, gracieux, les castagnettes en

mains, dans une pose chorégraphique.

Ah! si M. Haut-du-cœur avait pu contempler son élève, comme il se fût écrié:

— De la grâce, mon cher, de la grâce, c'est tout!

Je souris encore au souvenir du maître incomparable; mais que ces cachuchas, que ces fandango me sont un cruel supplice!... A quoi Maxime m'a-t-il condamné?

Et, soudain, ma jolie danseuse, saisissant un nuage de tristesse dans mon regard, s'arrêta subitement au milieu de ses bonds de gazelle. Ses yeux s'adoucirent, et d'une voix charmante:

— Vous êtes fatigué?... Nos danses ne vous amusent pas?... J'oubliais que vous n'êtes pas habitué à nos folies mexicaines.

Et me montrant un divan resté libre:

— Asseyons-nous là, et reposons-nous en causant.

Nous étions dans un petit salon tout en bambous et en damas; sur une console, une gerbe de fleurs, s'échappant d'un vase de Sèvres, faisait à la chevelure blonde de la jeune fille comme une auréole de printemps. Elle s'amusa à perdre sa tête au milieu du feuillage.

Une musique douce, pénétrante, entrait, comme une brise, dans le petit salon.

Et Carméla me disait:

— Mercédès m'a prêté quelques-unes de vos poésies. Oh! comme je les aime! Vous m'avez fait

rire et pleurer. Tous les succès d'un auteur, vous le voyez.

Pauvre chère Carméla! plus indulgente que le public de Beauchêne, elle me jugeait avec l'enthousiasme de ses seize ans, et l'imagination d'une Mexicaine.

Après un court silence, elle reprit:

— L'autre jour, je vous ai surpris au piano. Vous composiez une mélodie triste et charmante. Pourquoi ne pas mettre vos vers en musique? J'aurais plaisir à les chanter.

Puis attachant sur le mien un regard timide nuancé de reproche:

— Mais, je l'oublie, vous voulez quitter le Mexique, nous dire adieu pour toujours!... Maxime en est si triste!... vous manquerez à vos amis!

En vérité la causerie de cette jolie enfant m'embarrassait: que lui répondre?

Un boléro s'en chargea. En entendant l'appel de ces notes vives, elle saisit ses castagnettes, et je la vis bientôt tourbillonner à l'entour de don Anténio, beau et fier Mexicain, qui dansait grave et impassible.

Et Maxime prenant la place de sa cousine:

— Eh bien! me dit-il, comment trouves-tu cette petite Carméla?

— Très-jolie, nul ne peut le nier.

— Oui, fit-il, très-jolie, tu as raison; et avec cela un cœur d'or sous son apparence frivole; une



montés d'une tête de mort, en vue d'une manifestation pour le 14 Juillet.

\*\*\*

LA FÊTE DU 14 JUILLET A L'HÔTEL-DE-VILLE DE PARIS. — Hier, à deux heures, le préfet de la Seine, après avoir fait connaître l'avis adressé au gouvernement par l'Académie de médecine, a déclaré que le gouvernement transmettait simplement cet avis au conseil municipal, sans y ajouter de proposition d'aucune sorte.

Le 14 Juillet étant une fête légale, restera telle en ce qui concerne le gouvernement. Les illuminations, les revues annoncées se feront selon l'ordre déjà publié : c'est au conseil municipal à voir ce qu'il a à faire en ce qui le concerne.

M. Jobbé-Duval : L'ordre du jour.

MM. Maurice Binder et Desprès tentent de prendre la parole.

De toutes parts, on demande la clôture, l'ordre du jour. Il se produit un vrai tumulte. Tout le monde crie à la fois.

M. Desprès : Il n'y a aucun danger à célébrer la fête, et c'est pour cette raison que le Conseil municipal en demande le maintien.

M. Binder dépose une proposition tendant à la suppression de la fête.

M. Pichon parle au milieu du bruit ; il dit que le gouvernement, n'ayant pas de raison de supprimer la fête, le conseil municipal ne peut que la célébrer ; il dépose une proposition dans ce sens.

Le conseil décide que la fête aura lieu.

\*\*\*

A l'occasion de la fête nationale du 14 Juillet, une somme d'environ 80,000 fr. sera distribuée aux pauvres de Paris.

Cette somme, mise à la disposition du directeur de l'Assistance publique, sera répartie entre les familles indigentes, par les soins des bureaux de bienfaisance des vingt arrondissements.

Ces familles étant au nombre d'environ 38,000, il en résulterait que chacune d'elles devrait recevoir un peu plus de 2 francs, si la répartition était faite d'une façon équitable.

\*\*\*

La désaffectation des édifices occupés par les petits séminaires étant à l'ordre du jour, il est bon de mesurer l'étendue du mal que le gouvernement peut faire au culte dans cette campagne. Sur 158 établissements, il y en a heureusement 126 qui sont propriétaires de leurs immeubles. Pour les 32 autres, les immeubles appartiennent : 9 à l'Etat, 4 aux départements et 19 aux communes.

\*\*\*

L'Univers, reproduisant une note du Figaro, la fait suivre des réflexions suivantes :

« La note du Figaro a manifestement pour but d'insinuer que M<sup>r</sup> Freppel serait l'inspirateur de la Déclaration. Or, nous pouvons certifier, sans crainte de démenti, qu'il n'en est rien. Si les auteurs de la Déclaration, qui ne sont pas seulement ceux que nomme le Figaro, ont pris texte principale-

ment, pour la rédiger, des intérêts catholiques dont un gouvernement chrétien doit prendre la défense et pour lesquels combat si admirablement M<sup>r</sup> Freppel, comme évêque et comme député, il n'en est pas moins vrai qu'ils n'ont voulu, à aucun degré, engager la responsabilité de l'éminent prélat dans l'action politique, dont ils ont pris la libre initiative.

« C'est pourquoi M<sup>r</sup> Freppel, dont la haute approbation leur serait certainement un honneur et une force, n'a aucune part dans la rédaction ou dans la publication de la note qui paraît avoir si fort irrité M. Lavedan. »

\*\*\*

M. de Bruyère, le jeune Saint-Cyrion si malheureusement fourvoyé dans l'incident du drapeau, paie bien cher une minute d'étourderie.

Il vient d'être dirigé d'urgence sur le 91<sup>e</sup> de ligne, à Mézières, pour y être incorporé comme simple soldat.

Les élèves Génin et Valois, complices plus ou moins conscients, et dont le conseil aurait délégué la punition au jugement du ministre, subiront quarante-cinq jours de prison et seront privés du congé de fin d'année.

### LA FRANCE ET LA CHINE.

Jeudi, à l'issue du conseil des ministres, M. Jules Ferry a reçu S. Exc. Li-Fong-Pao, ambassadeur de Chine.

D'après le *Matin*, le président du conseil et le représentant du Ciel-Empire seraient absolument tombés d'accord sur le principe de la réparation à accorder à la France, et sur la nature de cette réparation.

Au sortir de l'entrevue, Li-Fong-Pao aurait télégraphié à son gouvernement, dont la ratification, ajoute le *Matin*, ne semblerait pas douteuse.

Le *Figaro* publie, au sujet de cette entrevue, des renseignements bien différents :

« L'ultimatum de la France a été remis le 8 juillet à Pékin.

« Le Tsong Li Yamen avait vingt-quatre heures pour faire parvenir sa réponse. Cette réponse est arrivée hier matin à Paris. Li-Fong-Pao s'est rendu au quai d'Orsay. La Chine ne désarme pas. Usant du moyen dilatoire que nous avons été les premiers à faire connaître, le gouvernement de Pékin déclare, par la bouche de son représentant, qu'il n'a nulle envie d'invalider la convention de Tien-Tsin revêtue de sa haute approbation, mais il soutient énergiquement que l'annexe signée par Li Hung Tchang et le commandant Fournier, fixant les dates d'évacuation, n'a jamais reçu la sanction impériale ; que du reste le Tsong Li Yamen étant disposé à donner des gages de sa bonne volonté en envoyant l'ordre aux troupes qui occupent encore aujourd'hui Lang-Son d'évacuer cette place.

« Somme toute, le gouvernement chinois argue d'un malentendu et se refuse non-seulement à livrer comme gage de sa bonne foi toute autre place que Lang-Son, mais n'ad-

met pas que Fou-Tcheou, Kelung ou un port quelconque du Nord nous soit remis même temporairement ; il veut entendre encore moins parler d'une indemnité, quelque minime qu'elle soit, prétendant que l'ordre de marche sur Lang-Son aurait dû lui être communiqué préalablement, afin de prendre, d'accord avec lui, les mesures que comportait l'évacuation d'une semblable place de guerre que Li Hung Tchang, dans aucun cas, ne s'était engagé à rendre armée et pourvue d'un matériel de guerre considérable qui reste la propriété de la Chine. »

Ajoutons que le ministre de la marine a reçu, hier après midi, une longue dépêche de l'amiral Courbet, qui a trait à des détails de service et d'ordre administratif.

### NOUVEAUX RENFORTS AU TONKIN.

On lit dans la *Nouvelle Presse* :

« Nous sommes en mesure d'affirmer que le gouvernement s'est préoccupé d'organiser de nouveaux renforts pour le corps expéditionnaire du Tonkin.

« 1,200 hommes d'infanterie de marine devront être prêts à partir dès le 4<sup>e</sup> août.

« Un second envoi de 1,200 hommes, recrutés dans l'armée d'Afrique ou par voie d'engagements volontaires dans les régiments de ligne, serait expédié dans les premiers jours de septembre.

« Les transports nécessaires ont reçu l'ordre d'armer pour cette époque. »

### LE CHOLÉRA.

Si, à Toulon, la moyenne des décès semble ne pas augmenter, la raison en est toute simple. C'est que la population, par les émigrations, est actuellement réduite de 80,000 habitants à 20,000.

A Marseille, l'aggravation est considérable. Avant-hier, 10 juillet, en vingt-quatre heures, il y a eu 53 décès.

Jeudi, de huit heures du soir à hier matin neuf heures, dix-neuf décès ; de neuf heures à midi, vingt-deux nouveaux décès.

Toulon, 11 juillet. — Hier, onze décès jusqu'à six heures du soir.

Pendant la nuit, trois nouveaux décès.

### DEUX DÉCÈS A PARIS.

La *Lanterne* publie l'information suivante :

« Une femme arrivée de Marseille, il y a huit jours, a succombé des suites du choléra, avant-hier, en son domicile, rue Dauphine. »

On lit dans le même journal :

« Hier, une femme, domiciliée rue Crozatier, est morte, nous dit-on, du choléra, vers trois heures.

« On a déposé son cadavre dans une cave non fermée, 5, rue Rondelet ; le corps était dans un état avancé de décomposition. »

petite tête romanesque qui admire fort les poésies... Et, de plus, une riche héritière... Ah ! si tu le voulais, Yves, le bonheur de ta vie pourrait se trouver là.

Je portai la main à mon cœur ; une larme vint à me paupière, et, gravement, je répondis :

— Je t'en supplie, Maxime, ne me parle jamais d'une possibilité d'union... Vois-tu, avec une volonté forte, je parviendrai, sans doute, à dominer mon cœur ; mais, sur les ruines de mon premier amour, aucune fleur ne naîtra.

Maxime devint sérieux.

— Mercédès et moi, reprit-il, nous avions espéré que Carméla te ferait oublier l'affection un peu folle de ta jeunesse ; mais, je le vois, l'heure de la guérison n'a pas encore sonné. Oui, cher Yves, tu es un de ces amis au cœur chaleureux, comme on voudrait en avoir près de soi toute sa vie ; mais, sois-en certain, l'égoïsme ne dirigera jamais ma conduite.

« Celui qui à Beauchêne te conseillait les voyages avait raison... Je souffrirai lorsque tu quitteras notre hacienda ; et, cependant, je ne saurais t'y retenir... Seulement, Yves, n'oublie pas avec quel bonheur tu seras reçu si jamais tu nous reviens !... »

Janvier 18...

Un lac est voisin de l'hacienda de Maxime ; un beau lac qui reflète le ciel. Tout à l'entour s'élevait

vent de gigantesques bambous, des chênes-liège, des orangers. Un peuple d'oiseaux ramage dans ce feuillage de verdure ; et, sur les bords, des cygnes courent, les ailes étendues, faisant jaillir, autour d'eux, une blanche écume.

A l'ombre d'un cèdre, dont le feuillage me garantissait du soleil, je songeais au départ. Mon cœur souffrait à la pensée de quitter Maxime ; et, pourtant, de plus en plus, j'éprouvais un âpre besoin de solitude. Mes yeux se portaient tour à tour sur l'espace infini... sur la route sans but que doit parcourir le voyageur ; puis sur l'usine, qui m'apparaissait au loin. J'entendais le sifflement des machines, je voyais les blanches colonnes de fumée ; monter et se dissiper dans l'air comme des souffles, image de toutes les joies terrestres. L'oiseau-moqueur chantait dans cette solitude, et l'eau du lac était azurée, miroitante, pailletée d'or et d'argent.

Tout à coup une voix claire et jeune me fit tressaillir. Carméla accourait vers le lac en riant et en chantant. Elle portait, à la main, une petite corbeille remplie de galettes de maïs. Elle était vraiment belle, se détachant sur le bleu du ciel, dans un cadre de lumière, où une gerbe de rayons faisait étinceler le jais de sa mantille, et rendait plus peureux encore le bouquet de fleurs de grenade attaché à son corsage. Son éventail, retenu par une chaînette d'argent, battait à ses côtés,

tandis qu'elle allait et venait au bord du lac, jetant ses galettes de maïs aux cygnes gourmands.

— Mais viens donc, Carlos, criait-elle, viens donc voir tes amis.

Le petit Carlos se pressait d'accourir à la voix de sa cousine.

Puis, subitement, Carméla demeura immobile ; la pâleur mate de son teint devint plus chaude, l'expression enfantine de son visage fit place à une sorte d'émotion. La jeune fille venait de m'apercevoir.

— Vous ici, me dit-elle, monsieur Trévière. Ah ! si j'avais su cela, mon Dieu !... Comme vous devez me trouver enfant, n'est-ce pas, de nourrir ainsi des cygnes ?

Les oiseaux blancs s'approchaient jusqu'aux roseaux de la rive, allongeaient le cou, tendaient le bec. En vain Carméla tentait de les effrayer d'un mouvement de l'éventail, elle n'y pouvait parvenir.

— Ce sont mes fidèles : ils arrivent sitôt que j'apparais...

Puis, d'une voix qui tremblait un peu, elle reprit nerveusement :

— Pauvres chers oiseaux ! ils ne voudraient pas quitter le lac pour s'en aller errer loin, bien loin de la main qui les nourrit. Chaque année, lorsque je reviens chez Mercédès, je les retrouve, accourant vers moi.

M. Koch, avant de partir, a déclaré que, selon lui, l'épidémie durerait à Marseille jusqu'en novembre.

Tous les points de la ville sont actuellement atteints.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 juillet. Le marché n'est ni bon ni mauvais ; c'est le cours de l'hésitation : personne n'ose s'engager dans un sens ni dans l'autre. La détermination que semble prendre le gouvernement de restreindre le plus possible la fête du 14 juillet, produit un bon effet. Le comptant fonctionne vigoureusement, et contribue à relever légèrement les cours. On parle de dépêches satisfaisantes de la Chine.

Les rentes font preuve d'une fermeté réelle : on cote le 3 0/0 à 76.45, l'amortissable à 77.85, le 4 1/2 à 107.

Il y a donc progrès marqué sur la séance d'hier. Le Crédit Foncier s'inscrit à 1.270 ; voilà un cours bien avantageux pour les acheteurs ; cette valeur de premier ordre n'a subi le contre-coup de la baisse que par des raisons tout à fait intrinsèques et elle aura bientôt une cote plus élevée.

Les obligations Communales et Foncières donnent lieu comme toujours à des transactions suivies.

L'Italien, qui ne peut tarder à regagner d'ici son coupon, est ferme à 92.85.

Marché animé sur les obligations 4 0/0 Ouest-Algérien, très-demandées à 420. L'épargne comprend l'avantage qu'elle offre, aux cours actuels, cette valeur de tout repos, sur laquelle aucun mécompte n'est à redouter. Elle n'oublie pas non plus la prime de remboursement qui fait de ce titre un placement à 4.40 0/0 net d'impôts.

Le Crédit Lyonnais est faible à 535. Le Crédit Industriel et Commercial conserve une bonne situation à 675.

Les Chemins de fer Méridionaux de l'Italie sont vivement demandés à 587.50.

Le Suez reprend sensiblement à 1,890 ; la recette du transit s'améliore : 250,000 fr.

Nos Chemins français sont calmes : le Nord cote 1,647 ; le Lyon 1,182, l'Orléans 1,285, le Midi 1,145, l'Est 755, l'Ouest 815.

### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

#### LE 14 JUILLET ET LE CHOLÉRA.

Le Conseil municipal de Nîmes vient de prendre, au sujet du 14 Juillet, une délibération fortement motivée, dont nous détaillons le passage suivant :

« Le Conseil, désireux de témoigner aux villes voisines la sympathie que lui inspirent les malheurs qui fondent sur elles, et voulant aussi prévenir les dangers qui peuvent résulter de grandes agglomérations, et célébrer dignement, sans préoccupation, une date mémorable, ce qui serait difficile dans les circonstances actuelles, décide de renvoyer les réjouissances publiques au 21 septembre prochain, anniversaire de la proclamation de la première République. »

Ils ne sont pas réactionnaires, ces conseillers municipaux de Nîmes, ce sont des républicains, et la meilleure preuve en est dans le choix qu'ils font de l'anniversaire du 21 septembre pour remplacer le 14 Juillet. Mais ce sont des gens qui comprennent que, quand deux grandes cités françaises sont

Les paroles de cette enfant me rendaient malheureux. J'en comprenais le reproche indirect ; et, pourtant, aucune sympathie n'allait de mon cœur vers le sien.

L'arrivée de Maxime et de Mercédès interrompit notre causerie.

Carméla demeurait immobile sous le cèdre, dont les rameaux formaient une voûte de verdure sombre. Elle regardait une petite embarcation d'une coupe et d'une élégance irréprochables qui, mollement, se balançait sur la surface du lac.

— Le joli esquif ! dit-elle, comme j'aimerais à traverser le lac dans cette petite barque blanche !

— Elle est trop légère, interrompit Maxime, et le lac est profond ; ce bateau est un joujou d'enfant.

Carméla haussa légèrement les épaules.

— Mon cher cousin, vous frémissez toujours ! Et qu'avons-nous à craindre ? Le temps est splendide ; les eaux sont claires et chaudes ; voyez comme elles caressent la rive.

— Et si le vent changeait !

— Quelle prudence !... Allons, cousin Maxime, un peu de bravoure !... Je vous en prie, faisons une promenade sur le lac.

Sa voix était caressante, son regard irrésistible, et la promenade fut résolue.

Nous montâmes dans la barque. Je pris les rames, Maxime tenait le gouvernail. Carméla,



plongés dans le deuil ; quand Marseille et  
l'indignation souffrent non-seulement des consé-  
quences immédiates de l'épidémie, mais des  
tristes conséquences commerciales et des désastres finan-  
ciers qu'elle amène après elles, il y aurait  
de l'humanité à se livrer à des réjouissances  
publiques, à illuminer et à tirer des feux  
artificiels.

Ces conseillers municipaux ont  
vu que la véritable fraternité dont nos  
républicains se targuent avec tant d'osten-  
tation consiste principalement à s'associer  
aux souffrances de ses concitoyens, et que  
lorsqu'une partie d'entre eux est éprouvée à  
un point par les plus épouvantables désas-  
tres, ce serait faire preuve d'une insensibi-  
lité scandaleuse que de se divertir et de  
passer des fêtes parce qu'on n'a pas été  
lui-même encore visité par le fléau.

Le conseil municipal de Nîmes l'a com-  
pris, comme devraient le comprendre d'ail-  
leurs tous les gens de cœur, et la résolu-  
tion qu'il vient de prendre est une sanglante  
preuve pour le gouvernement et pour les  
municipalités qui se laissent traîner à la  
remorque par des loges maçonniques.

Nous apprenons avec plaisir que les cinq  
jeunes filles présentées par les dames de la  
Société de Saumur viennent de passer avec  
succès les examens du 1<sup>er</sup> degré de capacité.  
Nous félicitons M<sup>lles</sup> Marie Desplantes, Marie  
Benoit, Marie Milleault, Louise Sarra-  
zines, Yseult Jouffrault, qui ont si bien  
profité de l'excellente instruction que l'on  
peut donner dans ce pensionnat des dames de la  
Société.

### Élection au Conseil d'Arrondissement

Dimanche 13 Juillet 1884.

Canton de Montreuil-Bellay

CANDIDAT :

**MORILLON**

Avocat

Propriétaire à Montreuil-Bellay.

Messieurs et chers Concitoyens,

Mon père a été pendant vingt-cinq ans le  
conseil désintéressé de beaucoup d'entre  
vous, après avoir été leur notaire.

Pier d'un tel héritage, je me suis plu à  
entretenir de si anciennes relations avec  
ces mêmes personnes, qui s'en prévalent  
aujourd'hui pour m'offrir la candidature au  
Conseil d'Arrondissement, en remplacement  
du regretté M. Guionis.

J'avais d'abord décliné cet honneur. Mais  
en présence de la publicité donnée à ma can-  
didature, je me résigne à faire le sacrifice de  
mon repos et de mes goûts devant ces témoi-  
gnages de haute confiance.

Messieurs et chers Concitoyens,

Vous me connaissez pour la plupart. Mon  
existence s'est passée au milieu de vous, ce  
qui est la meilleure des professions de foi  
que je puisse vous adresser.

Si vos suffrages m'envoient au Conseil  
d'Arrondissement, vous pouvez donc être  
sûrs que, laissant de côté les questions irri-  
tantes de la politique, je me consacrerai  
exclusivement aux intérêts du canton de  
Montreuil qui m'est si cher.

Montreuil-Bellay, le 10 juillet 1884.

S. MORILLON,  
AVOCAT.

Nous croyons que les électeurs qui con-  
naissent de vieille date le zèle, le dévoue-  
ment et le désintéressement de M. Morillon,  
dans toutes les questions d'ordre public ou  
privé, ne manqueront pas de témoigner leur  
reconnaissance et leur sympathie en portant  
sur lui leurs suffrages.

### LES ORAGES. — LA GRÊLE.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*  
d'hier :

« L'orage qui a éclaté durant la nuit de  
mardi à mercredi, sur Angers, s'était  
formé pendant la journée à l'ouest et au sud  
de l'arrondissement. Sur le plateau d'Aubi-  
gné, toute la journée nous avons entendu  
le tonnerre gronder et tourner autour de  
nous.

« Le mardi soir, en nous rendant à An-  
gers, la nuée suivait en quelque sorte pa-  
rallèlement le chemin de fer de l'Etat. Aussi  
le lendemain, en retournant à notre poste,  
n'avons-nous point été surpris de voir, tout  
le long de la route, les blés roulés par la  
pluie, dans beaucoup de champs.

« A Martigné, de mauvaises nouvelles  
nous attendaient. En effet, nous apprenions  
que la commune de Saint-Georges-Châtelai-  
son avait été ravagée par la grêle. Des  
champs d'avoine, prêts à être coupés, ont  
été littéralement dévastés ; les branches des  
arbres, hachées par les grêlons, jonchent le  
sol de toutes parts.

« Concourson, Nueil, auraient été égale-  
ment atteints par ces nuées d'orage.

« Ce matin, des personnes arrivées de  
Montreuil-Bellay, nous assurent que l'orage  
que nous entendions gronder mercredi soir,  
à Martigné, jusque vers minuit, était en-  
core chargé de grêle, et que de ce côté du  
département les récoltes ont été gravement  
atteintes.

« Cette malheureuse partie du Saumurois  
n'est vraiment pas heureuse. Déjà, il y a  
deux ans, la grêle avait ravagé la commune  
de Tigné et autres. L'année dernière, c'était  
le tour du territoire d'Aubigné. Cette année,  
c'est encore dans le voisinage de ces con-  
trées que s'accumulent les orages. Ces con-  
ditions météorologiques sont d'autant plus  
déplorables, que quelques jours à peine  
nous séparent d'une riche moisson et que  
la vigne promet d'abondantes vendanges.

» A. BOUCHARD. »

D'après de nouveaux renseignements qui  
nous sont parvenus de Montreuil-Bellay,  
l'orage aurait fait pas mal de ravages dans  
cette commune, particulièrement à La Salle  
et dans la contrée du Pont.

de nuages électriques. Le lac, si bleu à l'heure  
précédente, se chargeait de teintes cuivrées ; la  
chaleur était devenue accablante ; pas un frémisse-  
ment dans les arbres du rivage, déjà lointain, pas  
une ride sur le lac.

(A suivre.)

DU CAMPFRANC.

PLACE DE LA BILANGE

**THÉÂTRE A. DELILLE**

Direction : HENRI DAUNAY.

Tous les soirs, à 8 heures 1/2,

**GRANDE REPRÉSENTATION VARIÉE**

**Demain Dimanche et Lundi,**  
MATINÉE ENFANTINE.

Lundi 14 juillet, jour de la Fête nationale,

**CLOTURE IRRÉVOCABLE**

**GRAND SPECTACLE POPULAIRE**

A 8 h. précises. — Bureaux à 7 h. 1/2.

Entr'acte pendant le feu d'artifice.

Beaucoup de blés et quantités d'arbres  
fruitiers ont été atteints.

Le 3 juillet, vers quatre heures du soir,  
le cultivateur Gaudin, âgé de 54 ans, de-  
meurant au Pic, commune de Chevaigné  
(Ille-et-Vilaine), fanait le foin dans une de  
ses prairies, située au village de la Chella-  
rais, en la commune de Mouzè. Il était  
accompagné de sa femme et de son fils.

Une pluie torrentielle étant survenue, Gau-  
din et sa femme se mirent à l'abri sous un  
châtaignier. Leur fils préféra se rendre à  
une maison voisine.

Tout à coup, un violent coup de tonnerre  
se fit entendre et la foudre tomba sur l'arbre  
qui cachait les époux Gaudin. Le mari fut  
tué sur le coup, la femme n'eut que de légè-  
res contusions.

Aux cris de l'infortunée, son fils et les  
voisins accoururent.

On retrouva Gaudin tombé dans le fossé.  
Son corps ne portait aucune trace de bles-  
sure. Son chapeau seul était troué sur le  
côté.

L'arbre a été littéralement dépouillé de  
son écorce.

### MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Demain dimanche, à 8 heures 1/4 du  
soir, la musique de l'école mutuelle exécu-  
tera, dans le Square du théâtre, les morceaux  
suivants :

1<sup>o</sup> La Carabine, marche.

2<sup>o</sup> Kamenez, polka russe.

3<sup>o</sup> Nice, schottisch.

4<sup>o</sup> Les Enfants de Paris, chœur à 4 voix,  
par les élèves des deux écoles communales.

5<sup>o</sup> Les Pupilles de la République, pas re-  
doublé.

Ecole de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment  
territorial d'infanterie, à Saumur.

PUPILLES DU BATAILLON SCOLAIRE.

Compte rendu de la 5<sup>e</sup> séance, 11 juillet 1884.

Retardataires à 10, 12 et 15 mètres.

Tireurs . . . . . 46

Balles tirées . . . . . 96

Balles mises . . . . . 55

Points obtenus . . . . . 433

Résultat : 57.27 p. 0/0.

Le Capitaine instructeur militaire,  
G. DOUSSAIN.

### Faits divers.

LE FILS D'HENRI MONNIER.

Mercredi matin ont eu lieu, à Suresnes,  
les modestes et touchantes obsèques du chef  
de gare de cette localité, M. Albert-Pierre  
Monnier.

Parmi les nombreuses personnes qui as-  
sistèrent à cette funèbre cérémonie, il en  
était peut-être quelques-unes qui ignoraient  
que le défunt était le fils de l'excellent artiste  
dramatique, du célèbre littérateur et carica-  
turiste Henri Monnier, créateur du type im-  
mortel de Joseph Prudhomme.

M. Albert Monnier était, depuis de lon-  
gues années, chef de gare à Suresnes, près  
Paris.

Il exerçait autrefois les mêmes fonctions  
à Voivres (Sarthe), sur la ligne d'Angers.

\*\*

UN VÉLOCIPÉDISTE DÉTERMINÉ. — Le télé-  
graphe prend la peine de signaler l'arrivée,  
à Omaha (Etats-Unis), de Thomas Stephens,  
parti le 21 avril de San-Francisco pour  
Constantinople, sur un vélocipède de 50  
pouces. Quoiqu'il ait perdu 25 livres pen-  
dant le trajet de San-Francisco à Omaha, sa  
santé est très-bonne. Il a renfourché son  
vélocipède pour poursuivre son voyage ; il  
compte arriver à Chicago le 28 courant, et à  
New-York vers la fin de juillet. Il fera la  
traversée de l'Océan en septembre, — non  
en vélocipède mais en paquebot, ce qui doit  
lui être pénible, — et remontera sur son  
vélocipède le 1<sup>er</sup> octobre. Si ses calculs sont  
exacts, il lui faudra un mois juste pour  
aller à Constantinople, où il arrivera par  
conséquent le 1<sup>er</sup> novembre.

### CONSEILS ET RECETTES.

INCONVÉNIENT DE LA FONTE DANS LES  
CONSTRUCTIONS.

Le fer et la fonte entrent de plus en plus  
dans les constructions industrielles et parti-  
culières, l'usage s'en généralise, mais on  
commence à percevoir certains dangers de  
l'emploi de la fonte, comme soutènement.

La direction de la police de Berlin vient,  
affirme-t-on, de prendre un arrêté qu'il est  
utile de faire connaître à nos constructeurs  
français. Il y a quelque temps, l'usine Träi-  
tel, un des grands établissements industriels  
de Berlin, fut détruite par un incendie. On  
a constaté pendant l'enquête que la majeure  
partie des colonnes en fonte qui supportaient  
les étages étaient brisées.

Ce fait a été observé plusieurs fois ; on  
l'attribue à l'action de l'eau projetée pen-  
dant l'incendie sur les colonnes chauffées  
à une température très-élevée. La fonte  
éclaterait sous l'influence du chaud et du  
froid.

On a beaucoup discuté à cet égard ; la  
plupart des ingénieurs allemands se sont  
accordés à dire que l'emploi des colonnes  
peut souvent aggraver les effets d'un incen-  
die et qu'il serait désirable que l'on en inter-  
dit l'emploi dans les bâtiments industriels,  
dans les magasins dont les étages supé-  
rieurs sont habités.

La direction de la police a réuni une  
commission d'ingénieurs et d'architectes  
pour délibérer sur les mesures à prendre.  
Désormais il sera interdit d'établir des co-  
lonnes en fonte pour supporter les murs de  
bâtiments, à moins que ces colonnes ne  
soient protégées convenablement contre l'ac-  
tion du feu.

On devra admettre uniquement les colon-  
nes en fer forgé, les colonnes en fonte en-  
tourées d'une enveloppe en fer forgé, isolé  
du corps de la colonne par une couche d'air,  
des piliers en briques hollandaises et mor-  
tier au ciment.

Pendant les grandes chaleurs, et princi-  
palement depuis l'apparition du choléra en  
France, les célébrités médicales prescrivent  
le thé chaud coupé avec du rhum ; nous re-  
commandons les excellents rhums de la mai-  
son John Alvarès, planteur à Kingston, Ja-  
maïque, vendus chez DOUESNEL, Epicerie  
Centrale, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur,  
depuis 2 fr. le litre et au-dessus selon qua-  
lité. — Thés noirs Souchong à 4 et 6 fr. le  
1/2 k.

GRAND SUCCÈS ! — NOUVEAUTÉ MUSICALE

**MUGUET et MYOSOTIS**

Marzurka brillante pour piano,

PAR SAMUEL FISCHER.

En vente chez l'auteur, rue d'Orléans, 49,  
Saumur.

LA MUSIQUE POPULAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureaux : Boulevard St-Michel, 78, Paris.

Abonnements : Un an, Paris 12 fr. — Départe-  
ments, 14 fr. — Un numéro : 25 centimes.

Sommaire du n<sup>o</sup> 143.

TEXTE. — Bouhy, par Alphonse Baralle. — Revue  
musicale. — La musique et les théâtres de Paris  
en 1790 ; par E. Grégoir. — Le budget des  
Beaux-Arts. — La Muse britannique, par L.  
Melbourne. — Le Conservatoire de Bruxelles. —  
Paysage parisien, le rattrapeur d'oiseaux. —  
Nouvelles diverses.

MUSIQUE. — Iphigénie en Aulide de Gluck (Cha-  
cone, morceau supplémentaire). — Le Nid d'hi-  
ronnelles, mélodie de M. Aveline Valenti.

ILLUSTRATION. — Portrait de M. Bouhy, de l'Opéra.

Tout abonné recevra gratis en prime :

Douze francs d'ouvrages ou gravures à choisir  
dans les catalogues qui seront envoyés franco et  
gratuitement, avec un numéro du journal, à toute  
personne qui en fera la demande à l'administra-  
tion, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.



Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE RENAULT, RENÉ.

Par jugement en date du 7 juillet 1884, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré closes, pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite du sieur Renault, René, sabotier à Doué-la-Fontaine.

Pour extrait :  
(509) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal civil de Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42.

EXTRAIT

Prescrit par l'article 770 du C. C.

Par jugement en date du trente-un mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, rendu sur la requête de M<sup>me</sup> Adèle Dupuy, veuve de M. Omer Chaland Hafert, dit Henry, ladite dame demeurant à Saumur, rue de la Visitation,

Le Tribunal civil de première instance de Saumur a donné acte à ladite dame de sa demande d'envoi en possession de la succession dudit sieur Hafert, son mari, décédé à Saumur, le huit février mil huit cent quatre-vingt-quatre, sans laisser aucun héritier connu au degré successible et, avant faire droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le onze juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur le dix juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, folio 13, recto, case 4. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> AUROYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

A VENDRE

Deux hectares 25 ares 50 centiares environ de terre, à la Gagnerie, commune de Distré;

Un hectare 21 ares environ de terre, à l'Enclos, même commune;

Et 7 ares 73 centiares environ de vigne, aux Chauffeurs, même commune.

S'adresser à M<sup>e</sup> AUROYER.

LIBRAIRIE JAVAUD

ON DEMANDE un garçon de 12 à 13 ans, sachant lire et écrire.

Etude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE

Par adjudication amiable, Le dimanche 27 juillet, à 1 heure

En la Mairie de Brézé, et par le ministère dudit M<sup>e</sup> Pinault :

Treize parcelles de terre et vigne, situées commune de Brézé ; Dix parcelles de terre et vigne, commune de Saint-Cyr-en-Bourg ; Et 2 parcelles de terre, commune de Chacé.

Le tout appartenant à M. et M<sup>me</sup> BELLAMY.

S'adresser à M. Pierre CATAULT dit Remy, expert à Saint-Cyr-en-Bourg, et à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable, Le mercredi 16 juillet 1884, à une heure,

En l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> PINAULT,

UNE MAISON

Rouvellement construite Située à Saumur, quartier de Nantilly, rue Saint-Lazare, n° 13, et avenue de la Gare de l'Etat.

Où est exploité actuellement un Café-Restaurant.

Comprenant : plusieurs corps de bâtiments avec 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages, cours, ateliers, hangars.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire, pour tous renseignements.

A LOUER

UNE MAISON

Sise rue d'Orléans, Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885, BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigongne.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

Etude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIALE, En totalité ou par lots, Le dimanche 20 juillet 1884, à une heure,

En l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> PINAULT.

1<sup>o</sup> 2 hectares 40 ares 32 centiares de terre, aux Grandes-Enverries, commune de Saint-Lambert-des-Levées, n° 92 du cadastre, joignant M. de Fontenailles et des chemins.

2<sup>o</sup> Et 49 ares 50 centiares de pré, aux Grandes-Demoiselles, même commune, lieu dit le Champ-Carré, joignant M. Ackerman, M<sup>me</sup> Bourgeois et M. Baudouin.

Où pourra trait r avant l'adjudication et détailler l'article premier.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> PINAULT.

Etude de M<sup>e</sup> Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, APRÈS DÉCÈS

Le dimanche 13 juillet 1884, à une heure après midi,

A Saumur, rue de Fenet, n° 49, au domicile de M. PASQUET.

Il sera vendu :

Batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, fûts et bouteilles vides, différents outils de maçon ;

Chaises, tables, placard-buffet, commode, armoire en noyer, huche, table de nuit ;

Bois de lit, couettes, matelas, draps, couvertures, couvre-pieds, édredons, traversins, oreillers, garde-robe pour homme, trois montres en argent, un revolver bull-dog, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (567)

A CÉDER à Angers

BRASSERIE

BONNE AFFAIRE

Traiter : P. CHAILLOU, rue du Mail, Angers. (499)

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

Etude de M<sup>e</sup> LAMBERT, avoué au Mans.

ADJUDICATION

En l'étude de M<sup>e</sup> FOUCHARD, notaire au Mans,

Le samedi 26 juillet 1884, à une heure,

D'UNE

VASTE USINE à l'usage de

FILATURE

ET

CORDERIE MECANQUES

A vapeur et à la main,

Située au Mans (Sarthe), avenue de Pontlieue, 3,

Y compris la clientèle et le matériel d'exploitation.

Contenance cadastrale : 14,617 mètres

Entrée en jouissance immédiate.

Mise à prix : 150.000 francs.

S'adresser, au Mans, à MM. LAMBERT et BROUËR, avoués, à M<sup>e</sup> BLIN, agréé, à M<sup>e</sup> FOUCHARD, notaire.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs la barrique ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

Service de Saumur à Fontevault.

M. DRON prévient le public qu'il vient d'organiser un service de Voitures, de Messageries et Commissions entre Saumur et Fontevault.

Départ de Saumur, quai de Limoges, chez BERTIN, tous les jours, à 9 heures du matin.

Départ de Fontevault, chez M<sup>me</sup> veuve HUBERT, à 4 heures du soir.

Bureau central, à Saumur, 4, rue du Prêche.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 JUILLET 1884.

Valeurs au comptant		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.
3 %	76 35	76 50	»	Est	756 25	760	»	Obligations.				Gaz parisien	514	515	»
3 % amortissable	77 80	78	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1185	1188 75	»	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	522	517	»	Est	366	366	»
3 % (nouveau)	107	107	»	Midi	1150	1145	»	— 1865, 4 %	522	521	»	Midi	371	370 50	»
4 1/2 %	106 95	107 10	»	Nord	1645	1750	»	— 1869, 3 %	405	405	»	Nord	378	378	»
4 1/2 % (nouveau)	518	513	»	Orléans	1287 50	1293 75	»	— 1871, 3 %	392	391	»	Orléans	368 75	367 75	»
Obligations du Trésor	5000	4990	»	Ouest	817 50	820	»	— 1875, 4 %	510 50	512 75	»	Ouest	371 50	373	»
Banque de France	465	465	»	Compagnie parisienne du Gaz	1560	1505	»	— 1876, 4 %	512	510	»	Paris-Lyon-Méditerranée	372	372	»
Société Générale	967 50	967 50	»	Canal de Suez	1875	1895	»	Bons de liquid. Ville de Paris	520 50	520	»	Paris-Bourbonnais	373	374	»
Comptoir d'escompte	540	535	»	C. gén. Transatlantique	477 50	470	»	Obligations communales 1879	446	450	»	Canal de Suez	565	567 50	»
Crédit Lyonnais	1265	1275	»					Obligat. foncières 1879 3 %	445 25	445	»				
Crédit Foncier, act. 500 fr.	335	325	»					Obligat. foncières 1883 3 %	345	347	»				
Crédit mobilier															

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
3 heures	8 minutes du matin	express-poste.	matin (s'arrête à la Possonnière)	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.				
6	16	—	matin, omnibus-mixte.	Saumur. . . . . (départ)	6 05	7 24	9 0	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay . . . . . (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10		
9	25	—	soir, omnibus-mixte.	Chacé-Varrains . . . . .	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 0	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . . .	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	11 16		
1	32	—	soir, omnibus.	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . . .	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé-Varrains . . . . . (arrivée)	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	11 39		
3	15	—	soir, omnibus.	Montreuil-Bellay . . . . . (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur . . . . . (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39		
7	30	—	soir, omnibus (s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR									
3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.	soir, omnibus-mixte.	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	Omn. soir.				
8	31	—	soir, omnibus.	Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35
9	37	—	soir, omnibus.	Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 48	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 20	2 51	9 55
12	48	—	soir, omnibus-mixte.	Lernay	7 02	8 04	2 11	5 4	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 27	4 37	8 08	Arçay	8 34	3 4	10 14
4	44	—	soir, omnibus (s'arrête à Tours)	Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 2
7	24	—	soir, omnibus (s'arrête à Tours)	Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 57	4 24	11 27
10	24	—	soir, omnibus (s'arrête à Tours)													Loudun	8 52	3 30	10 28
			soir, omnibus (s'arrête à Tours)													Montreuil	9 24	4 34	11 7

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,

DOMESTIQUE. On demande : un homme, bonne domestique de 25 à 30 ans, forte travailleuse, aimant les enfants et sachant faire un bon bouillabaisse.  
S'adresser au bureau du journal.

M. FUSELLIER, Louis, rue Haute-Saint-Pierre, n° 27, se propose pour servir dans les dîners, cirer les parquets, remplacer les domestiques, mettre le vin en bouteilles et remplir tous les emplois de ce genre qu'on voudra bien lui confier.

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Puces, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'RUZ, rue de la Tourelle, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

CHOCOLAT GUÉRIN-BOUFRON

Le CHOCOLAT GUÉRIN-BOUFRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents ; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. à 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra reblangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. Trouvé, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUX, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (246)